

2023-100



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

60190

☎ 03.44.51.73.10

✉ mairie-la-neuville-roy@wanadoo.fr

ARRÊTÉ

PRESCRIVANT LE NUMEROTAGE DES MAISONS

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de **LA NEUVILLE ROY**.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seule le Maire peut prescrire,

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

Numéro	Extension	Libellé	Référence cadastrales
101		Rue du Puits Salé	H N°740 ET 741

Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre,
- Le service National des adresses du Groupe La poste,
- Centre des Finances publiques

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Neuville-Roy, le 27 NOVEMBRE 2023

Le Maire, Thierry MICHEL

